

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DASES 1071G Subvention et convention avec l'association Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) – Association de soutien et d'aide aux sortants de prison pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des sortants de prison.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L-263-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de signer une convention pluriannuelle avec l'association « Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) – Association de soutien et d'aide aux sortants de prison » pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des sortants de prison, qui fixe le montant de la subvention du Département de Paris à 26.000 euros au titre de 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1. Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association « Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) – Association de soutien et d'aide aux sortants de prison » 12 rue Charles Fourier (13^e), (D01012 - SIMPA 20405) pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des sortants de prison. Le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 26.000 euros, au titre de l'année 2014 (2014_02719).

Article 2. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'« Autres interventions sociales » à la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, ligne de subvention DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014 et suivant sous réserve de la décision de financement.